

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2017-2019

Plan d'action adopté par la résolution CA-2017-2018-3 du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à sa 43^e séance ordinaire tenue à Montréal le 8 septembre 2017 à 10 h.

Contexte

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est encadré par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1, a 61.1) qui stipule que les organismes publics, dont fait partie le Conservatoire, doivent produire, adopter et rendre public un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, et le rendre disponible dans leur site Web en vue d'en promouvoir la mise en œuvre.

La politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, qui agit en complément de la Loi, repose sur la volonté de mieux assurer aux personnes handicapées le respect de leurs droits dans un esprit d'égalité. De plus, elle vise à accroître, sur une période de 10 ans, la participation sociale des personnes handicapées.

À l'aide de ce plan d'action bisannuel, le Conservatoire veut déterminer et réduire les obstacles pouvant nuire à l'intégration des personnes handicapées. Ce document fait état des actions déjà réalisées et suggère les mesures à mettre en place pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap.

Depuis le 6 mars 2013, la coordination du plan d'action est assumée par le Secrétariat général. La Direction des services administratifs lui apporte soutien et collaboration. La personne occupant l'emploi de secrétaire général a donc la responsabilité de coordonner l'ensemble des éléments du plan d'action pour en faire un tout cohérent et assurer une bonne organisation des différentes étapes liées à son élaboration et à sa mise en œuvre.

Le suivi du projet sera assuré par le Secrétariat général en ce qui a trait aux aspects sociaux, et par la Direction des services administratifs en ce qui a trait aux aspects physiques.

Qu'est-ce qu'une personne handicapée?

Selon la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1, article 1. g), une personne handicapée est :

« Toute personne ayant une **déficiences** entraînant une **incapacité significative et persistante** et qui est sujette à rencontrer des **obstacles** dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Selon cette définition, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) peuvent être concernés. C'est en fonction de sa situation personnelle (déficiences, incapacités et obstacles rencontrés) que l'élève est considéré ou non comme une personne handicapée. Les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui ne sont pas considérés comme des personnes handicapées peuvent néanmoins recevoir des mesures d'accommodements.

PROTRAIT DU CONSERVATOIRE

Sa mission

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec offre, dans diverses régions du Québec, une formation artistique qui prépare à une carrière professionnelle en musique et en art dramatique. Il favorise, dans chaque milieu, le développement de la formation initiale en

musique et en art dramatique, et appuie les organismes essentiels à la vie musicale et théâtrale sur tout le territoire québécois.

Si les services de l'institution s'adressent principalement à ses élèves en musique et en art dramatique, le Conservatoire estime que son action bénéficie à l'ensemble des citoyens et citoyennes puisque l'enseignement qu'il offre et les activités artistiques qu'il produit ou soutient contribuent à la vitalité culturelle du Québec.

Son personnel

Le Conservatoire compte 306 employés répartis comme suit :

- Personnel enseignant : 202
- Cadres : 14
- Professionnels : 17
- Personnel de bureau, technique et ouvrier : 73

La Direction générale du Conservatoire regroupe 20 employés, dont 17 travaillent dans l'édifice abritant le ministère de la Culture et des Communications à Québec, et 3 dans les installations montréalaises du Conservatoire de musique et du Conservatoire d'art dramatique.

La très grande majorité des employés (professeurs, employés administratifs et gestionnaires), travaille par conséquent dans un des neuf établissements du réseau d'enseignement du Conservatoire. Il s'agit des établissements d'enseignement de la musique de Rimouski, de Saguenay, de Québec, de Trois-Rivières, de Montréal, de Gatineau et de Val-d'Or, ainsi que des établissements d'enseignement de l'art dramatique de Québec et de Montréal. Dans le cas du Conservatoire d'art dramatique de Québec, les employés sont répartis dans quatre immeubles distincts, dont un qu'il partage avec le Conservatoire de musique de Québec.

Le Conservatoire est locataire des lieux qui logent ses activités et qui sont la propriété de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Ses secteurs d'activités

Le Conservatoire offre une formation professionnelle en musique et en art dramatique. Il compte environ 830 élèves répartis dans tous les ordres d'enseignement, depuis le primaire jusqu'au 2^e cycle universitaire inclusivement.

À l'égard des relations avec les organisations locales et régionales, l'institution entretient des liens de partenariat très étroits avec le milieu de l'éducation : commissions scolaires, établissements d'enseignement collégial, universités, Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ).

Le Conservatoire offre, de plus, son encadrement et son soutien à des écoles de musique et à des professeurs privés, notamment par le biais d'ateliers et d'ateliers de perfectionnement, de cours de maître, ainsi que de programmes externes, d'éveil musical et de Préconservatoire. Ces programmes réunissaient 401 élèves en 2015-2016.

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, le Conservatoire accueille un public de tous âges qui assiste à des concerts et à des spectacles dans ses diverses salles. De plus, le Conservatoire loue ces salles à des organisations artistiques professionnelles.

Le Conservatoire collabore également avec certains ministères et organismes gouvernementaux, particulièrement le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et ses sociétés d'État, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

L'année financière du Conservatoire commence le 1^{er} juillet de chaque année et l'année scolaire débute en août pour se terminer en juin. Ce plan d'action couvre donc la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019.

Les obligations du Conservatoire à l'égard des personnes handicapées

En vertu de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* et de la Politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, le Conservatoire est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services que l'organisation offre au public. De plus, le Conservatoire se doit d'entreprendre une démarche proactive afin de réduire, voire d'éliminer, les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'accès à ses documents et services.

Ces obligations s'appliquent envers toute personne handicapée, qu'elle soit élève, parent, membre du personnel, spectatrice, partenaire ou simplement citoyenne intéressée par le Conservatoire.

En vertu de la politique mentionnée, le Conservatoire se doit de rendre compte chaque année du nombre de plaintes reçues et traitées ainsi que des mesures d'accommodement dont il s'est doté pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à ses documents et services.

Évaluation de la situation

En 2016-2017, l'institution n'a reçu aucune demande d'accommodements de la part d'une personne handicapée. Aucune plainte n'a été formulée à l'égard du Conservatoire quant à l'accessibilité de ses installations ou l'accessibilité aux documents et autres services. Depuis le 29 août 2012, le Conservatoire dispose d'une procédure de gestion des plaintes.

Le site Web du Conservatoire, dont la réalisation date de 2008, respecte la majorité des normes d'accessibilité édictées par le Conseil du trésor. Des travaux prévus au plan d'action 2015-2017 pour améliorer temporairement la conformité du présent site à ces normes ont été abandonnés. À l'occasion d'une refonte du site Web, le Conservatoire veillera à assurer la conformité aux normes d'accessibilité prescrites par le Conseil du trésor.

Le Conservatoire a produit et livré, en octobre 2015, à la Commission des droits de la personne un rapport dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi. Les travaux d'élaboration d'un programme d'accès à l'égalité sont en cours depuis juin 2016.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2015-2017

Identification d'une personne responsable de la démarche

Depuis 2013, la secrétaire générale est responsable de ce dossier.

La formation

Depuis 2013, la secrétaire générale a participé à quelques formations offertes par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), dont des ateliers sur la production du plan d'action annuel (mai 2017) et l'accès aux documents et services offerts au public.

Les autres actions

Un questionnaire sur l'accessibilité des lieux publics dans les établissements du Conservatoire a été conçu dans le but de sensibiliser les responsables du dossier et de prioriser les obstacles à éliminer. Les résultats de ces questionnaires ont été analysés et des priorités ont été établies.

Au cours des dernières années, la direction générale du Conservatoire a invité les neuf établissements de son réseau à participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées en leur acheminant le matériel promotionnel prévu à cet effet par l'OPHQ.

En juin 2017, le Conservatoire a sensibilisé les directeurs d'établissements à l'obligation de répondre aux demandes d'accommodement raisonnable de la part des personnes handicapées.

MESURES ENVISAGÉES EN 2017-2019

Pour les mesures qui suivent, le Conservatoire s'engage à poursuivre ses efforts afin de réduire, d'éliminer ou de prévenir les obstacles et ainsi de faciliter l'intégration des personnes handicapées à ses différents secteurs d'activités, et ce, tant pour la clientèle étudiante, le personnel, les personnes invitées et le grand public.

Secteurs d'activités	Obstacles	Objectifs visés	Mesures et ressources	Échéances	Responsables	Cibles (C)	Indicateurs de résultats
Gestion organisationnelle	Méconnaissance des obstacles, physiques et autres, rencontrés par les personnes handicapées dans leurs activités quotidiennes	Sensibiliser le personnel des neuf établissements du Conservatoire aux réalités et à l'accessibilité des personnes handicapées	Publier des communications sur le plan d'action, sur le groupe de répondants et ses réalisations dans le réseau	Juin 2019	Anne-Marie Dubois Geneviève Vouligny-Schnée	2 publications sur le plan d'action et les réalisations dans le réseau	Courriels, liste d'envoi, rapports de lecture
		Réaliser et diffuser un projet de sensibilisation auprès de la communauté du Conservatoire	Juin 2019	Anne-Marie Dubois Geneviève Vouligny-Schnée	diffusion de 1 capsule	Adresse Web de la capsule diffusée	
		Prioriser et planifier les interventions et les mesures	Actualiser la liste des répondants du réseau et confirmer leur mandat	Décembre 2017	Anne-Marie Dubois Chantal Garon	Identification d'un répondant par établissement	Liste des répondants et description du mandat
			Tenir des réunions du comité des répondants du Conservatoire lorsque des enjeux sont soulevés	En continu	Chantal Garon Répondants du réseau	Rencontres du comité des responsables du réseau lorsque nécessaire	Comptes rendus du comité des responsables
		Créer des équipes de travail spécifiques et inviter des personnes ressources à contribuer, lorsque nécessaire	Selon les besoins	Anne-Marie Dubois Chantal Garon	Une équipe par enjeu majeur	Liste des membres et des personnes ressources	
		Réviser les priorités d'intervention à l'égard des obstacles identifiés dans chaque établissement	Mars 2018	Répondants du réseau Chantal Garon	Une liste de priorités par établissement	Listes de priorités transmises à la direction générale	
		Discuter avec les locateurs afin de prendre les mesures pour corriger les obstacles identifiés selon les priorités établies dans chaque établissement	En continu	Répondants du réseau Chantal Garon	Collaboration pour chaque obstacle relié aux lieux ou à l'équipement	Liste des interventions réalisées ou en cours	
		Prendre en compte les normes d'accessibilité édictées par le Conseil du trésor au moment d'une refonte du site Web	Juin 2018	Anne Duchesne Geneviève Vouligny-Schnée	Fonctions d'accessibilité	Fonctions d'accessibilité intégrées au devis de la refonte du site Web	
		Relier les enjeux du plan d'action à l'égard des personnes handicapées au programme d'accès à l'égalité en emploi	Inclure la notion d'accessibilité des personnes handicapées dans le processus d'acquisition lors de l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable	Juin 2018	Anne-Marie Dubois Chantal Garon	Élaboration et adoption d'une politique d'acquisition écoresponsable incluant la notion d'accessibilité des personnes handicapées	Politique d'acquisition écoresponsable
			Mettre en œuvre le Programme d'accès à l'égalité en emploi du Conservatoire	Juin 2018	Chantal Garon Anne-Marie Dubois	Au moins un élément du programme d'accès à l'égalité relié aux enjeux des personnes handicapées	Programme d'accès à l'égalité en emploi
		Documenter annuellement les gestes posés et les avancées à l'égard du plan d'action	Réaliser un bilan des mesures prises au 30 juin 2018 et 2019	En continu	Anne-Marie Dubois	Bilan envoyé au 30 juin de chaque année	Accusé de réception de l'OPHQ

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le présent plan d'action a été adopté le 8 septembre 2017 par le conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Il sera publié en format PDF sur le site Web du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à l'adresse : www.conservatoire.gouv.qc.ca/

Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts par l'organisation aux personnes handicapées peuvent être adressés à :

Anne-Marie Dubois
Secrétaire générale
Direction générale
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
225, Grande-Allée Est, 3^e étage, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2327, poste 7229
Courriel : anne-marie.dubois@conservatoire.gouv.qc.ca